



Devenir éducateur sportif : le BPJEPS APT

Présentation du BPJEPS APT

Si vous souhaitez devenir éducateur sportif et pouvoir encadrer un champ de discipline sportive très large, le BPJEPS APT est la formation vers laquelle vous devez résolument vous tourner.

Le BPJEPS APT (Activités Physiques pour Tous) a été créé en 2003 pour remplacer le BEES (Brevet d'Etat d'Educateur Sportif) APT. Jusqu'en 2017 il restera organisé en 10 Unités Capitalisables dont les 4 premières sont communes avec le BPJEPS AF / AGFF.

Je vous présenterai ici l'organisation et le contenu du nouveau BPJEPS APT en 4 UC.

1) Si vous êtes titulaire du BPJEPS AF / AGFF ou actuellement en cours de formation. Vous pourriez être tenté de vous tourner vers le BPJEPS APT pour compléter vos compétences. Cette seconde spécialité vous permettrait par exemple d'organiser des stages sportifs sur le thème de la remise en forme tout en incluant d'autres disciplines que le BPJEPS APT vous autorise à encadrer légalement.

2) Si vous n'êtes pas encore en formation BPJEPS et que vous n'avez pas de spécialité sportive bien définie, cet article s'adressera également à vous car il vous présentera ce diplôme résolument tourné vers la polyvalence.

Les Exigences Préalables du BPJEPS APT

Le BPJEPS APT, comme tous les BPJEPS comporte plusieurs étapes. La première concerne les Exigences Préalables à l'Entrée en Formation (EPEF ou TEP) qui servent à attester de votre aptitude à accéder à la formation. Pour s'y présenter, vous devez être titulaire d'une attestation de formation en secourisme (PSC 1, AFPS, PSE 1 ou 2 par exemple) et présenter un certificat médical datant de moins d'un an.

Les épreuves physiques sont organisées dans toutes les régions (dans des centres de formations ou des CREPS) et sont identiques partout :

– Un test navette « Luc Léger » : les femmes doivent réaliser le palier 6 et les hommes doivent réaliser le palier 8.

– Un test d’habileté motrice constitué de 22 ateliers à exécuter en 1’46 pour les hommes et 2’06 pour les femmes.

Les épreuves de sélection du BPJEPS APT

Afin de sélectionner les candidats, les organismes de formation mettent en place des épreuves qui peuvent varier d’un centre à l’autre. Généralement on y retrouvera tout de même des épreuves pratiques sur les domaines d’activités du BPJEPS APT (cf. partie « les domaines d’activité du BPJEPS APT »), une épreuve d’expression écrite (rédaction ou prise de note par exemple) et un entretien de motivation.

A noter : les organismes peuvent accepter votre candidature sous réserve d’avoir trouvé le financement de votre formation.

La structure d’alternance du BPJEPS APT

Le BPJEPS APT (comme tous les BPJEPS) est organisé sur le principe de l’alternance. Cela signifie que la formation se déroulera au sein de votre organisme de formation et dans une structure qui vous accueillera pour mettre en pratique vos savoirs (savoir-être et savoir-faire).

Certains organismes de formation vous proposeront (ou non) une liste de structures identifiées. Celle-ci peut être une association, un club sportif, une collectivité (service des sports de la ville par exemple), un entrepreneur indépendant ou encore une structure commerciale.

Organisation du BPJEPS APT : les 4 UC à valider

Le BPJEPS APT (nouvelle version créée en 2016) est organisé en 4 Unités Capitalisables divisibles en 2 groupes.

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC2 : Mettre en œuvre un projet d’animation s’inscrivant dans le projet de la structure

Pour valider ces deux premières UC, vous devez produire un document « projet d’animation », le présenter et vous entretenir avec des évaluateurs à l’issue de votre présentation.

Les UC 1 et 2 sont communs à toutes les spécialités du BPJEPS. Cela signifie qu'une fois obtenues, vous n'avez pas à les repasser pour un autre BPJEPS. Si vous êtes déjà titulaire du BPJEPS AGFF par exemple, les UC 1 et 2 du BPJEPS APT vous sont déjà acquis.

Les UC 3 et 4 au contraire sont spécifiques au BPJEPS APT :

UC3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention « Activités Physiques pour Tous »

UC4 : Mobiliser les techniques de la mention « Activités Physiques pour Tous » pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage

Pour valider ces deux UC de la mention APT, vous devrez présenter des cycles de séances dans des dossiers et conduire des séances dans les trois domaines d'activités du BPJEPS APT. Ces épreuves pourront se réaliser dans votre centre ou dans votre structure d'alternance.



Les domaines d'activité du BPJEPS APT

Le contenu de la formation du BPJEPS APT s'appuiera sur une multitude de disciplines. Les organismes de formation choisissent généralement les disciplines sportives en fonction des intervenants qu'ils sollicitent mais elles couvrent obligatoirement trois domaines (extrait de l'arrêté du 21/06/2016 portant création du BPJEPS APT):

Les activités physiques d'entretien corporel

Ces activités visent le maintien et le développement des capacités physiques individuelles grâce, notamment :

- à l'utilisation de techniques variées en rythme et en musique,
- à des activités visant le renforcement de la souplesse articulaire et le renforcement musculaire,
- à des parcours athlétiques et de motricité.

Les activités et jeux sportifs

Ce domaine comporte principalement :

- les jeux sportifs,
- les jeux d'opposition,
- les jeux d'adresse.

Les activités physiques en espace naturel

Ce sont les disciplines pratiquées dans un milieu plus ou moins varié situé en pleine nature, sur des itinéraires la plupart du temps balisés ou aménagés. Ce domaine comporte les activités telles que le VTT, l'escalade, la randonnée, etc.